

LE TRAIT-D'UNION

SYNERGIE-OFFICIERS

LA POLICE NATIONALE FACE À LA CRISE SANITAIRE



SYNERGIE
OFFICIERS

Revue trimestrielle
Juin 2020 • n°228 • 3,00 €

SOMMAIRE

SYNERGIE
OFFICIERS

le trait d'union n°228

N° 228 - 1^{er} Trimestre 2020Revue trimestrielle d'information
du Syndicat Synergie-OfficiersAffilié à la CGC par le canal exclusif
de l'Union Fédérale des Cadres des
Fonctions Publiques (CFE-CGC)Publication inscrite
à la commission paritaire de presse
sous le n° CPPAP : 1020 S 05864
Valable jusqu'au 31 octobre 2020Synergie-Officiers
3, Bd du Palais - 5^{ème} étage 75004 PARIS
Tél. : 01 40 13 02 85
bureau.national@synergie-officiers.comAbonnement
Un an, 4 numéros : 10 €
Contacter le Secrétariat au 01 40 13 02 85Directeur de la publication
Patrice RIBEIRORédacteur en chef
Alain ROMANETRédaction
Benjamin ISELI, Gaëlle JAMES,
Isabelle TROUSLARD,
Frédéric BISANCON, Benoît EBEL et les
membres de la section des retraitésMaquette et réalisation
Editions Crépin-Leblond
14 rue du Patronage Laïque
52902 Chaumont
Tél. : 03 25 03 87 48 Fax : 03 25 03 87 40

3 ÉDITO

4 DOSSIER DE FOND

- LA POLICE NATIONALE FACE À LA CRISE
SANITAIRE

15 GESTION

- TEMPS DE TRAVAIL DES OFFICIERS :
ACTUALITÉS

21 LU POUR VOUS

- COMMENT VIVRE AU TEMPS DU
CORONAVIRUS- POLICIER SOUS VICHY : OBÉIR OU
RÉSISTER

22 GRILLE DE TRAITEMENTS IDF

24 GRILLE DE TRAITEMENTS PROVINCE

27 BULLETIN D'ADHÉSION

Les forces de l'ordre ont été en première ligne dans la période inédite que nous venons de traverser. Comme en attestent les témoignages que vous pourrez lire dans ce numéro, la Police et en premier lieu les officiers, ont dû s'adapter pour affronter ce défi hors norme en tous points : respect du confinement, lutte contre les violences urbaines et les incivilités, assistance aux personnes, Police-Secours, renseignement, déport de l'activité de certains services vers d'autres métiers... Les FDO ont répondu présent malgré des conditions d'exercice difficiles et indignes, sans aucun matériel de protection. Les autorités, que sont le PP et le DGPN, ont été honnêtes et ont tout fait pour gérer la pénurie, voire la contourner, pour procurer le minimum à nos collègues. En revanche, l'indécence politique et la compromission morale ont atteint un seuil paroxystique avec une réunion organisée avec les syndicats et le Directeur Général de la Santé, Jérôme Salomon. Ce dernier nous a asséné des contre-vérités et des mensonges éhontés pour justifier notre dénuement : il est allé jusqu'à expliquer que se faire cracher dessus par un "jeune" (pratique courante pendant le COVID) ne présentait aucun risque, que le masque était inutile, mais que le cas échéant on pouvait sortir un bouclier pour se protéger... Bon nombre de policiers ont ainsi contracté la maladie tant ils étaient exposés. Certains en sont morts. D'autres en portent toujours des séquelles.

Pour autant, aucun répit ne nous sera accordé. Tout ce que la sphère antirépublicaine compte de communautaristes, d'indigénistes, d'antisémites, d'antifas, d'extrémistes de tous bords et d'intersectionnels se sont précipités sur l'opportunité d'importer le brasier américain en s'appuyant sur la galaxie Traoré. La commisération des bobos et d'une certaine "élite" (bien à l'abri de l'insécurité) a entraîné un matraquage médiatique qui a contribué à l'élaboration d'une fable des "violences policières". S'est ensuivi la théorisation d'un "racisme systémique" chez les policiers, adossée à quelques affaires



PATRICE RIBEIRO

inadmissibles mais heureusement marginales. Ne nous y trompons pas. Ceux qui sont à la manœuvre, ainsi que leurs idiots utiles, désirent l'affaiblissement de la République qui passe par la tétanisation et l'affaiblissement des forces de sécurité. La fébrilité et le manque de verticalité au plus haut niveau de l'État, entraîneront inéluctablement une intensification du sentiment de déréliction qui anime de plus en plus de policiers. Surtout quand des membres du gouvernement reprennent

les éléments de langage de nos contempteurs pour émettre des doutes sur notre intégrité et essaient de donner des gages aux agitateurs et aux racailles. La rentrée sociale s'annonçant difficile, il est impérieux que les policiers se sentent soutenus au plus haut niveau. Cela passe par un réarmement moral, juridique et matériel. À défaut, il n'est pas certain que les policiers se mettent juridiquement en insécurité en plus de s'exposer physiquement.

Enfin, le confinement a gelé tous les travaux en cours pour le corps de commandement. Nous nous sommes remis à l'ouvrage pour faire avancer nos revendications : ratios d'avancement 2021 et 2022 pour parvenir au pyramidage 40/40/20 prévu par le protocole, indemnité compensatoire de passage de grade commandant, attribution des 50 IRP de chef de service nouvellement créées, transfert de postes CCD/CC, amélioration des conditions de travail de nuit, conditions d'application des 6e et 7e échelons de commandant (reprise d'ancienneté), raccourcissement du délai de passage au grade de commandant (comme pour les commissaires), clause de revoyure et répartition/cumul des GRAF et EF.

Vos représentants Synergie-Officiers se battent au quotidien pour faire avancer tous ces dossiers.

Bonnes vacances à toutes et à tous !

Patrice RIBEIRO
Secrétaire général

LA POLICE NATIONALE FACE À LA CRISE SANITAIRE



Le trimestre qui vient de passer a vu le monde basculer dans une crise sanitaire sans précédent. Le 17 mars, la France a mis en place des mesures de restriction de déplacements et de contacts humains sans précédents.

Face à la pandémie les policiers ont été en première ligne. Ils ont, comme toujours, répondu présents au service de la population.

L'activité de Police a été profondément modifiée pendant les deux mois de confinement et il a fallu adapter nos dispositifs, nos organisations.

Les Officiers ont joué un rôle central dans la mise en place des Plans de Continuités d'Activités puis des plans de Reprises d'Activités partout sur le territoire national.

Le Trait d'Union est allé à la rencontre de deux d'entre eux, un Capitaine de la D.O.S.T.L. de la P.P et un Commandant Divisionnaire Fonctionnel chef de CSP dans l'Est du pays, afin qu'ils partagent leur expérience et leur ressenti. Notre déléguée pour la région Occitanie vous présente également le dispositif mis en place dans cette zone.

LA D.O.S.T.L. DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DE PARIS : « SERVIR TOUJOURS »



Le Trait d'Union a rencontré le Capitaine Boris DELAUNEY, en poste à la Direction Opérationnelle des Services Techniques et Logistiques de la Préfecture de Police de PARIS dont l'activité a été profondément impactée par la crise du Covid-19.



Le Trait d'Union : Bonjour Boris, peux-tu nous présenter ton unité et ses missions ?

Boris DELAUNEY : En poste au Bureau Exploitation Maintenance Radio & Vidéo depuis le 1er septembre 2016, au sein du Service des Infrastructures Opérationnelles, service organiquement rattaché à la Sous-Direction des Systèmes d'Information et de Communication – Île-de-France (SGAMI de Paris) de la Direction Opérationnelle des Services Techniques et Logistiques, mes fonctions sont de veiller avec mes équipes à ce que les radio-télécommunications opérationnelles liées à l'Infrastructure

Nationale Partageable des Transmissions (I.N.P.T.) soient maintenues en conditions opérationnelles afin que les Forces de Sécurité Intérieure (y compris spécialisées comme la FIPN) et de Secours puissent intervenir et surtout communiquer H24.

Le Centre d'Exploitation et de Supervision ACROPOL Régional est organiquement rattaché au Bureau dont j'ai la responsabilité. Par ailleurs, certains de mes personnels sont également chargés de veiller au déploiement, à la mise à niveau, au dépannage et au maintien en conditions opérationnelles des systèmes de vidéosurveillance bâtementaire, des locaux de

MERCI AUX FORCES DE SÉCURITÉ QUI FONT BARRIÈRE AU VIRUS.



Chaque jour, l'accomplissement de vos missions est aussi un geste barrière.

La MGP remercie les policiers, les surveillants pénitentiaires, les douaniers et toutes les forces de sécurité qui travaillent à barrer la route au Covid-19.

#FiersDeProtégerCeuxQuiProtègent

Unéo, MGP et GMF
sont membres d'
UNEOPOLE
la communauté
sécurité défense

MGP
LA MUTUELLE DES FORCES DE SÉCURITÉ

mgp.fr — 09 71 10 11 12 (numéro non surtaxé)

Mutuelle Générale de la Police - immatriculée sous le n° 775 671 894 - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité
10, rue des Saussaies - 75 008 PARIS - Communication 04/2020 - Document non contractuel à caractère publicitaire.



G.A.V./C.R.A. (caméras, enregistreurs, extractions vidéos sur réquisitions judiciaires/administratives...), des commissariats entre autres bâtiments institutionnels relevant du SGAMI de Paris, mais aussi de servir et de maintenir tous les systèmes de visioconférence de la Préfecture de Police.

Ces personnels participent également, en cas de besoin, au déploiement de Poste de Commandement Opérationnel, de Poste de Commandement Commun ou de Poste de Commandement de Manifestation au profit de la Préfecture de Police/Zone de Sécurité et de Défense/Préfectures de Département, ...

Depuis peu, mon bureau s'est enrichi d'une équipe chargée de la pose/dépose de caméras tactiques notamment sur les itinéraires de manifestation entre autres missions.

Cette unité regroupe environ 55 personnels affectés (de manière non homogène) sur 4 Sections, répartis sur 5 sites différents (Paris 5e et 13e ; Petite Couronne (78) ; Grande Couronne (77)). Ils sont multi-statuts : un Ingénieur des Systèmes d'Information et de Communication ;

des agents du C.E.A. y compris A.D.S. ; un ou des Contractuel(s) ; des Agents et Techniciens SIC.

Le Service des Infrastructures Opérationnelles compte 150 E.T.P. (mon bureau environ 55, donc plus du tiers des effectifs globaux) répartis sur 4 Bureaux.

Je suis le seul officier de mon service

**Le Trait d'Union : Comment cette
crise sanitaire sans précédent a-t-elle
modifié votre activité et votre
organisation ?**

Boris DELAUNEY : Fin janvier, notre Direction nous sensibilise sur la conduite à tenir face au risque du coronavirus chinois (fiches réflexes). Ce n'est que début mars que la communication sur ce virus s'intensifie à notre endroit et que notre chef de service nous demande de réfléchir sur la manière de préserver et de protéger nos personnels, tout en maintenant une capacité opérationnelle certaine, de nos entités respectives (hors de question de perdre la radio ni même la vidéo - au sens élargi du terme - en Île-de-France). Il est

même envisagé une solution en cas de saturation ou panne majeure du réseau G.S.M.

Dans le cadre du Plan de Continuité d'Activité, je proposais à mon chef de service la mise en place d'un fonctionnement "domiciliaire" à compter du lundi 16 mars 2020 : mes personnels seraient ainsi en mesure, depuis leur domicile, de se rendre sur des interventions avec un moyen roulant administratif préalablement affecté nominativement. Et ce, avec la tenue d'un "roulage" journalier permettant de tracer leur activité en sus d'un tableau d'affectation (actualisable au besoin) de chacun de ces moyens.

Cette solution a été validée et les personnels du S.I.O. se voyaient donc attribués, pour ceux qui ne l'étaient pas encore, un smartphone NÉO (Nouvel Équipement Opérationnel), paramétré par le C.E.S.A.R., afin de pouvoir rester en contact permanent avec notre Direction d'emploi, mais aussi et lorsque cela fut possible, d'un moyen roulant afin de les rendre complètement autonomes et non dépendants des moyens de transport en commun.

L'avantage d'"éclater" géographiquement l'ensemble de mes personnels sur la plaque francilienne, est que l'exposition au virus est minimisée du fait de la quasi-absence de contact entre eux, et que leur réactivité est augmentée puisque positionnés au quatre points cardinaux de l'Île-de-France. Les passages au service n'étaient envisagés que lorsque mes personnels n'avaient plus suffisamment de matériels pour continuer leur mission.

Parallèlement à cela, un "NOYAU DUR" était constitué en présentiel. Je me suis entouré de mes Majors E-F RULP postés aux points clés de notre service : C.E.S.A.R, Section VIDÉO et Section RADIO. Chacun avait pour mission d'assurer la continuité opérationnelle des équipements, chacun dans leur registre d'emploi, avec la particularité pour le C.E.S.A.R (24 ETP) de ne pas être plus de 7 présents dans ce centre, ce afin d'observer la distanciation préconisée.

Le reste de nos personnels était en distanciel (télétravail ou travail distant avec départ "domiciliaire").

J'ai également joué un rôle transverse ainsi que certains personnels du S.I.O. (déplacés à la D.N.U.M.) pour préparer des tokens, matériels nécessaires à la Sécurisation des Postes d'Accès Nomades (S.P.A.N.), afin d'en équiper les Directions actives de la P.P. Ma mission était réduite à récupérer les tokens à la D.N.U.M. pour les inventorier contradictoirement, puis de les mettre à disposition pour être ventilés auprès des utilisateurs concernés. Je n'étais qu'un petit maillon de la chaîne mais ma contribution à l'effort de guerre était là.

Ce système a très bien fonctionné et a permis, j'en suis convaincu, de limiter l'impact sanitaire de ce virus sur l'ensemble de nos personnels, mais aussi sur d'autres collègues par les services que nous avons rendus.

À mes charges de travail habituelles s'ajoutaient celles de la réception, la vérification et le dispatching des moyens de protection reçus dans le cadre de la lutte contre cette pandémie mondiale, et aussi la mise en place de tableaux de bord me permettant de gérer nos stocks de consommables en l'espace.

Je travaillais et travaille encore à l'échelle de toute notre Sous-Direction ; d'abord tout seul au début, puis avec le Secrétaire Administratif de notre Sous-Direction en charge de la centralisation des réceptions de consommables Covid-19 à compter du 09/04/2020. Le stockage reste quant à lui à mon niveau (RÉSERVES S.I.O. et S.D.S.I.C.I.F.), ainsi que la tenue des tableaux de bord créés par mes soins pour les circonstances (traçabilité permanente des stocks restants et des ventilations opérées au sein de la Sous-Direction et du S.I.O. en particulier).

Cette crise a demandé énormément d'énergie car inédite. La gestion opérationnelle de nos personnels n'a pas été évidente du fait du positionne-



ment administratif des uns et des autres, en sus des mises en quatorzaine (cas contact/retour de jonction "pays à risque" ou "zone cluster") et/ou personnels infectés. À cela s'ajoute les remontées statistiques de consommation en masques en sus d'un état/bilan quotidien des présences et des absences (motifs et suivis sanitaires/médicaux).

Il m'a fallu rédiger bon nombre de courriels valant instructions, mais aussi relayer celles que je recevais, voire les procédures institutionnelles et les fiches réflexes en permanence adaptées à l'évolution de la pandémie. Il a fallu écouter, rassurer, expliquer, gérer parfois au cas par cas, désamorcer des situations conflictuelles...

La gestion des attestations/autorisations de déplacement n'a pas été des plus simples non plus.

De très nombreuses audioconférences ont été tenues et notre "NOYAU DUR" formé de mon Chef de service, de son Assistante de gestion et des Cadres du S.I.O. a tenu bon. La démonstration était ainsi faite que le système mis en place était le bon dans cette épreuve hors du commun que nous vivons encore. Restons humbles face à cette pandémie car tout système est perfectible.

Dès que le déconfinement a commencé, les Directions actives, notamment la DOPC, nous ont demandé l'activation à de très nombreuses reprises, de Relais Indépendants Portables (R.I.P.) afin d'effectuer des contrôles routiers sur le boulevard périphérique. Sur les axes structurants de l'Île-de-France, la mise à disposition et l'engagement d'un vecteur roulant autonome en matière radio, a permis de satisfaire aux demandes du même ordre en soutien technique des C.R.S. autoroutières et/ou de la DOPC (opérations coordonnées de contrôle de vitesse, de stupés, d'alcoolémie...). Les enjeux opérationnels et sécuritaires étaient forts car des délits de grande vitesse en grande quantité ont été relevés (effet du déconfinement).

Je suis fier d'avoir pu contribuer à mon petit niveau à servir l'intérêt général au service de la Nation.

Je suis fier de l'uniforme que je porte, de ne jamais avoir failli et d'être un Policier Republicain au service de notre beau pays qu'est la FRANCE, que nos anciens ont défendu au péril/sacrifice de leur vie.



UN CHEF DE CIRCONSCRIPTION AU COEUR DE LA CRISE SANITAIRE

Le Trait d'Union a rencontré Éric LOUIS, Commandant Divisionnaire à l'emploi fonctionnel, chef de la CSP de FREYMING-MERLEBACH.



Cdt div EF Eric LOUIS -
chef de la CSP

Le Trait d'Union : Bonjour Éric, peux-tu nous présenter ton parcours ?

Éric LOUIS : Je suis chef de circonscription à Freyming-Merlebach depuis janvier 2018. J'ai débuté ma carrière en qualité de gardien de la paix en 1989 à Paris. J'ai ainsi exercé sur le 16e comme beaucoup de débutants, à garder les portes cochères, puis sur le 20e et le 19e. En 1993, le concours d'inspecteur en poche, j'ai intégré la «40e rugissante» à l'ESIPN. À la sortie, j'ai retrouvé le 19e avec le commissariat du quartier «Carrières d'Amérique» qui aujourd'hui n'existe plus. J'étais sous les ordres du commissaire principal Yves LAFILLE et du CID Pierre ROUBERT aujourd'hui tous deux décédés et à qui je tiens à rendre hommage dans notre revue. D'autant que Pierre

a été un des premiers membres de Synergie-Officiers.

En décembre 1997, je regagnais ma région en obtenant ma mutation pour le commissariat de Commercy dans la Meuse. Ce retour me permettait de faire la connaissance de Michel BONNET qui me demandait de prendre des responsabilités syndicales. C'était une époque où il y avait tout à construire. À la fermeture de ce service en 2003, je faisais mes valises pour la CSP de Pont-à-Mousson avec mes galons de capitaine et de délégué départemental. Une tâche difficile car comme je l'ai dit, il y avait tout à créer et les délégués du majoritaire nous regardaient avec un certain dédain je dois dire. Mais nous avons bien œuvré et petit à petit nous avons bâti quelque chose de solide.

En 2012, je refaisais mes valises pour un poste de commandant au CSB de Hayange, dépendant du commissariat de Thionville où je retrouvais Gilles AUBERTIN, un membre de SO de la première heure qui me prodiguait ses conseils de «vieux sage».

En janvier 2016, je partais pour un poste à l'état-major zonal de Metz comme Commandant fonctionnel. J'étais notamment accueilli par Christophe KLANCAR qui m'aidait à monter mes cartons au 3e étage. Je me spécialisais notamment dans la gestion des crises type NRBC, ce qui me servira par la suite.

En janvier 2018, il m'était proposé le poste de chef de circonscription de Freyming-Merlebach.

Le Trait d'Union : Peux-tu nous présenter le service dont tu assures la direction ?

Éric LOUIS : Nous sommes situés en Moselle-Est, dans la région naturelle du Warndt, appartenant à la région Grand Est. Cette circonscription de 42 000 habitants qui comprend quatre communes : Freyming-Merlebach (14 000 h), Saint-Avold (16 000 h), Hombourg-Haut (6 700 h) et L'Hôpital (5 300 h) est, je crois, une des plus importantes du Grand Est gérée par un officier. Jusqu'en 2016, elle dépendait d'un commissaire. Aujourd'hui nous sommes deux officiers : mon adjoint le commandant Thierry FERRIERE et moi-même. Le poste de capitaine chef du service judiciaire est vacant depuis septembre 2019.

Cette circonscription dépend du district de Forbach avec à sa tête un commissaire de police. Au niveau économique, cette circonscription frontalière avec l'Allemagne a reposé du XIXe siècle à la fin du XXe sur l'industrie lourde, notamment l'exploitation du charbon. Puis nous avons connu un important déclin avec la fermeture des mines. À l'heure actuelle ce bassin est une des zones les plus impactées par le chômage avec une baisse démographique et un des taux de paupérisation les plus importants.

Le passé minier est encore très prégnant ; en effet il a dessiné la structure des villes. Il y avait un bassin de vie par puits d'extraction. Ainsi il y avait des quartiers italiens et polonais dans un premier temps, puis maghrébins dans les années 60 : chaque nationalité vivant dans son quartier. Typologie que nous retrouvons encore aujourd'hui.

En effet cette proximité avec l'Allemagne, une partie de Freyming se trouvant à la frontière allemande, est assez particulière. Mais l'histoire de cette région fait que les relations entre la Polizei et nous se passent très bien. Beaucoup de collègues sont germanophones, des membres de leur famille travaillent en Allemagne ou leurs enfants sont dans des établissements franco-allemands et beaucoup de policiers allemands parlent français. Les échanges sont réguliers et grandement facilités par les deux parties. De même le parquet

de Sarreguemines, dont nous dépendons, et celui de Sarrebruck travaillent en bonne intelligence. Nous avons une délinquance commune et chacun a intérêt à ce que les échanges soient facilités. Pour nous, travailler avec eux n'est guère différent que de travailler avec des collègues français. Il n'y a pas de protocole officiel particulier entre les parquets : c'est juste une entente entre les uns et les autres dans l'intérêt de chacun car la délinquance sait se servir de cette frontière.

Le Trait d'Union : Cette région a été l'une des plus rapidement impactée par la crise sanitaire du Covid-19. L'impact a dû être extrêmement important ?

Éric LOUIS : Lorsque le Covid-19 a touché la France, notre région était immédiatement placée en zone rouge. Notre secteur était l'un des plus touchés du pays. Avec mon adjoint Thierry FERRIERE, nous avons dû rapidement faire face à un danger totalement inconnu et fort inquiétant. Cependant, l'expérience acquise lors du mouvement des gilets jaunes de novembre 2018 qui nous a fortement impacté, (il a duré 10 samedis consécutifs), nous a servi. Nous avons rapidement su que l'ensemble des collègues feraient corps avec nous pour affronter cette nouvelle crise. En effet, l'épisode des gilets jaunes nous avait soudé. Les crises révèlent les personnes : des caractères s'affirment et d'autres lâchent prise. Cela est visible dès les premiers instants. Pour ceux qui répondent présent au départ, vous êtes pratiquement certains de pouvoir compter sur eux tout au long de la crise.



Le Cdt div EF LOUIS et son
adjoint le cdt FERRIERE

Cependant, contrairement aux gilets jaunes, ce qui inquiétait l'ensemble des collègues, c'était que cet «ennemi» était invisible, inconnu et sournois. Ainsi, dans les premiers temps, nous nous sommes organisés au mieux avec beaucoup d'incertitudes et peu de matériel. Pour ma part, j'ai la chance d'avoir mon épouse qui travaille en milieu hospitalier : cela m'a permis de pouvoir donner des conseils pratiques forts utiles. De plus, ma formation au C.N.M.F.E (centre national civil et militaire de formation et d'entraînement), bien que concernant une gestion de crise en milieu NRBC, m'a été fort utile. En effet l'utilisation des masques et des gants ou la rigueur à adopter en matière d'hygiène, ne sont pas si évidents.

Le Trait d'Union : Comment vous êtes-vous organisés au quotidien pour faire face ?

Éric LOUIS : Afin de nous préserver, d'éviter de nous croiser et pour s'inscrire dans la durée, nous avons scindé le service en deux groupes. Les fonctionnaires travaillant en régime hebdomadaire adoptaient un régime cyclique basé sur le principe du 3-2-2 avec des journées de 11 heures du lundi au dimanche. Mon adjoint, Thierry, gérait un groupe et moi le second. Par régime hebdomadaire, j'entends tous les collègues ayant ce cycle de travail, c'est à dire : BSU, GAJ, BOE et logistique. Tous les actifs étaient mis à contribution. Cela nous a permis de renforcer sérieusement les brigades et d'occuper efficacement le terrain. Dans cette période critique il nous fallait être en sécurité sur chaque intervention. De plus, lorsque des collègues OPJ intervenaient sur des différends avec les collègues de brigade, cela permettait d'avoir une réponse immédiate. De même les contrôles routiers étaient systématiquement réalisés avec plusieurs patrouilles. Le nombre ainsi créé, permettait d'éviter bien des difficultés du type outrage ou délit de fuite. Même s'il y en a eu quelques-uns malgré tout. Chaque jour des contrôles dit "Covid-19" étaient donc effectués. Contrôles auxquels Thierry et moi participions activement. Cela s'est fait sans difficulté car lui et moi avons la même philosophie de notre métier, à savoir qu'un chef doit être sur



le commissariat de Freyming Merlebach

le terrain avec ses collègues surtout en période difficile. C'est dans ces moments que notre rôle d'officier prend tout son sens. Il n'y a que comme cela que l'on peut fédérer une équipe, lui donner confiance et lui apporter des repères dans une situation compliquée à appréhender. Cela avait été notre manière de faire lors des 10 samedis "gilets jaunes" et cela avait marché.

On a aussi dû faire preuve d'adaptation, de pragmatisme et de bon sens. Ainsi nous nous sommes protégés en prenant des mesures de précaution comme je vous l'ai dit, en attente des directives officielles. Mais nous ne pouvions attendre car nous avons été immédiatement impactés et nos hôpitaux rapidement saturés.

Les jours suivants, vu que nous n'avions pas eu beaucoup de collègues touchés par ce virus, nous avons travaillé avec plus de sérénité car les mesures mises en place semblaient fonctionner même si bien des causes dans ce domaine sont multifactorielles.

Le danger était l'excès de confiance, ou du moins de tomber dans une sorte de routine néfaste.

Je tiens à remercier Christophe KLANCAR, le délégué zonal adjoint de SYNERGIE-OFFICIERS, pour cet interview qui met en lumière l'action des officiers et qui me permet, au passage, de remercier des collègues de ce syndicat qui m'ont aidé tout au long de ma carrière.

Je n'ai pas cité tout le monde bien sûr, mais en m'adressant aux plus jeunes je voudrais faire passer comme message, surtout à l'heure actuelle ou l'individualisme est roi, que SYNERGIE-OFFICIERS doit continuer à être comme le dit Jean TARENTINO «une famille».

C'est très important pour les jours à venir qui s'assombrissent.

La gestion de la crise Covid-19



EN OCCITANIE

En Occitanie, comme partout en France, le Covid-19 s'est installé. Dès le début du confinement des policiers ont été touchés, voyant parfois leurs familles frappées par le malheur. Malgré cela, comme toujours, les policiers ont répondu présents dans la gestion de la crise sanitaire.

Les actions et réactions ont été diverses dans la région.

À la DDSP 31, un incident a fait prendre conscience très tôt de ce que la gestion de la maladie allait impliquer. En effet, le 27 février 2020 un individu interpellé était soupçonné d'être porteur du virus. Aussitôt, les fonctionnaires interpellateurs étaient mis à l'écart dans l'attente d'un test et dans l'improvisation, au regard du peu d'informations dont on disposait à l'époque, des mesures de protection étaient prises.

Il s'avérait que l'individu n'était pas porteur du Covid, mais cet incident a permis une organisation rapide et la mise en place d'une première cellule de veille le 04 mars 2020 afin d'informer des mesures qui allaient être prises. Le 12 mars, une nouvelle cellule de veille se tenait indiquant quels matériels allaient être mis à disposition des effectifs (gel hydroalcoolique, masques, gants, lingettes) en priorisant l'équipement selon les missions. D'autre part était abordé l'aspect missionnel en mode dégradé au regard de l'impact RH dû à la fermeture des écoles.

La semaine suivante, à partir du moment où le confinement était mis en place, certaines DDSP, dont les plus grandes, ont su prendre rapidement en compte l'organisation des services et des

équipes afin d'éviter la présence simultanée d'effectifs et organiser également les espaces de travail. Des cycles horaires particuliers ont été adoptés (2/2/3) ou des présentiels adaptés ont été mis en place (50 % ou 70 % de présence à tour de rôle).

Les officiers ont immédiatement répondu présents, mettant en œuvre des directives peu claires et divergentes au départ. Il a d'ailleurs fallu par endroit que les officiers prennent les devants pour mettre en place des mesures sanitaires évidentes, telles que la distanciation dans les bureaux et la mise en place de pourcentages de présence.

La participation à la gestion de crise s'est faite avec professionnalisme. Dans les DDSP, les SD sont venus en soutien des policiers de VP. Les fonctionnaires de la PAF sont venus en soutien de la SP quand les CRA ont été mis en sommeil. Dans tous ces services, les officiers ont su prendre immédiatement la dimension des difficultés en faisant en sorte partout que les effectifs soient protégés et travaillent en sécurité, malgré des directives parfois bancales émanant des directions centrales.

Les officiers des Services de Commandement Jour ont une fois de plus, démontré leur capacité d'adaptation, d'organisation et leur efficacité. Ils ont mené pendant tout le confinement les opérations de contrôle avec l'ensemble des services de voie publique.

C'est d'ailleurs à l'initiative de l'un d'eux, le Capitaine de Police Yves-Éric PY, photographe passionné, que la DDSP 34 a fait une campagne de communication « Restez chez vous » reprise par le Midi Libre et la Gazette de Montpellier.

C'est l'une de ses photos que vous retrouvez en couverture de ce numéro.

Audrey COLIN
Secrétaire Zonale
adjointe en charge de l'Occitanie

GRÂCE À LA MGP, PERSONNE NE SAIT OÙ J'HABITE



MGP

Le service gratuit qui me rend introuvable

Parce que les risques que je prends dans mon métier peuvent empiéter sur ma vie privée et menacer mes proches à mon domicile, la MGP invente MGProtect.

MGProtect, une nouvelle façon de me protéger en me rendant introuvable.

Unéo, MGP et GMF
sont membres d'
UNEOPOLE
la communauté
sécurité défense

MGP

LA MUTUELLE DES FORCES DE SÉCURITÉ

mgp.fr — 09 71 10 11 12 (numéro non surtaxé)

Mutuelle Générale de la Police - immatriculée sous le n° 775 671 894 - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité
10, rue des Saussaies - 75 008 PARIS - Communication 04/2019 - Document non contractuel à caractère publicitaire.



TEMPS DE TRAVAIL DES OFFICIERS : ACTUALITES



Comme vous le savez, des négociations étaient en cours avec la DRCPN afin d'assouplir les modalités de comptabilisation des heures de travail des officiers et l'instruction complémentaire du DGNP applicable à l'ensemble des officiers vient d'être signée et validée.

Ce nouveau régime horaire, bien qu'imparfait, notamment du fait d'un enregistrement formel extrêmement lourd à ce jour, est créateur de droits pour les officiers.

SYNERGIE-OFFICIERS qui avait inventé la latitude opérationnelle en faisant basculer le corps en catégorie A lors du protocole additionnel de 2007, a dû s'adapter à l'annulation du dispositif induit par le recours de nos concurrents devant les instances européennes.

SYNERGIE-OFFICIERS aurait pu rester en retrait d'une réforme non désirée du temps de travail, mais a préféré s'impliquer pour défendre au mieux les intérêts des officiers.

Il s'agissait d'intervenir pour éviter, la compensation des heures supplémentaires nous étant catégoriquement refusée, que l'administration prenne acte de la suppression de la latitude opérationnelle et ne propose rien d'autres aux officiers.

C'est donc ce système que l'administration a fini par proposer.

SUITE AUX DYSFONCTIONNEMENTS MANIFESTES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU RÉGIME HORAIRE À VARIABILITÉ DES OFFICIERS DE POLICE DEPUIS JANVIER DERNIER,

PARCE QUE L'APPLICATION QUI EN ÉTAIT FAITE PAR LA MAJORITÉ DES DIRECTIONS ET DES SERVICES, L'ÉTAIT AU MÉPRIS DE L'ESPRIT DE CE NOUVEAU RÉGIME, CENSÉ RÉCOMPENSER L'INVESTISSEMENT HORAIRE DES OFFICIERS,

PARCE QUE L'OUTIL GEONET N'EST PAS CONFORME AUX EXIGENCES DU TEXTE, NOTAMMENT PAR RAPPORT À LA POSSIBILITÉ OFFERTE AUX OFFICIERS DE RÉGULARISER LEURS HEURES A POSTERIORI,

SYNERGIE-OFFICIERS, SEUL, A INCITÉ LES OFFICIERS À NE PAS BADGER POUR OBLIGER L'ADMINISTRATION À FAIRE DES PROPOSITIONS, SOLlicitant EN MÊME TEMPS DE NOUVELLES RÉUNIONS AFIN DE FAIRE ÉVOLUER LA SITUATION.

SYNERGIE-OFFICIERS A DONC, SEUL, OBTENU UN ARBITRAGE FAVORABLE AUX OFFICIERS EN ATTENDANT QUE L'OUTIL GEONET SOIT CONFORME AU RÉGIME HORAIRE ADOPTÉ EN COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL ET POUR LEQUEL, SEUL SYNERGIE-OFFICIERS S'EST BATTU DÈS LE COMITÉ TECHNIQUE POLICE ET A OBTENU UNE RÉGULARISATION A POSTERIORI, PAR LES OFFICIERS EUX-MÊMES, DES HEURES TRAVAILLÉES.

Conformément aux engagements de M. le DRCPN en février dernier (Cf. notre communication du 14 février), une nouvelle instruction vient d'être validée par le DGNP et a pour objectif de compléter l'instruction du 3 décembre 2019 et permettre une meilleure mise en œuvre de la nouvelle organisation du travail des officiers non article 10.

Cette nouvelle instruction complémentaire précise l'organisation du temps de travail des officiers et prévoit des dispositions transitoires, en attendant la mise en œuvre technique de la plénitude du régime horaire des officiers :

PRÉCISIONS RELATIVES À L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES OFFICIERS NON ARTICLE 10

MODALITÉS DE BADGEAGE

Le DGNP rappelle que les conséquences de la mise en application des dispositions européennes et de l'APORT nécessitent qu'un décompte exact du temps de travail soit impérativement réalisé, pour tous les corps.

Il rappelle que l'enregistrement du temps de travail des officiers doit être effectué dans l'ordre préférentiel suivant, les modalités étant complémentaires :

1- Le badgeage en temps réel, via l'application GEONET sur le poste de travail.

2- Le badgeage en temps réel à distance. C'est le cas de l'agent qui commence ou termine une période de travail sans pouvoir être présent à son poste de travail. Cette option serait actuellement possible via un téléphone professionnel avec consultation de messagerie professionnelle, ou avec la technologie SPAN.

3- Le badgeage a posteriori par l'agent lui-même dans la limite de 5 jours francs. Cette option sera techniquement possible au plus tard au mois septembre 2020.

4- L'enregistrement a posteriori des horaires de travail via le gestionnaire de l'agent. Dans ce cas de figure, l'agent doit communiquer ses horaires au fil de l'eau et éviter ainsi une surcharge de travail au gestionnaire.

LES OFFICIERS EN RÉGIME HEBDOMADAIRE DOIVENT PAR PRINCIPE RELEVÉR DES DISPOSITIONS RELATIVES AU RÉGIME À VARIABILITÉ

Le DGNP rappelle le principe selon lequel le rattachement au régime spécial doit rester l'exception et n'est pas une option pour les officiers en régime hebdomadaire « classique » avec interruption de service.

UNIFORMISATION DE L'AMPLITUDE DE L'INTERRUPTION DE SERVICE

Afin de réduire les anomalies de badgeage sur les plages fixes, la DGNP impose à tous les services d'adopter une plage variable de 3 heures correspondant à l'interruption de service des officiers bénéficiant du régime de travail à variabilité. Elle est fixée par le DGNP de 11h30 à 14h30.

Les services qui ont déjà présenté en comité technique des amplitudes plus courtes ou plus longues effectueront la rectification ultérieurement.

LA DURÉE DES PLAGES FIXES

La DGNP impose également la durée des plages fixes qui doit être comprise entre 4 heures et 4 heures 30 minutes maximum par vacation.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Le logiciel dédié à la gestion du temps de travail (GEOPOL) a fait l'objet d'évolutions successives. La version 378 de GEOPOL permet d'ores et déjà de visualiser sur GEONET le débit/crédit. Une nouvelle version permettant de suivre les repos compensés badgés (RCB) est installée depuis le 15 mars.

Pour limiter significativement les contraintes techniques et réduire les anomalies informatiques, des mesures transitoires ont été prises, et ce, uniquement suite à l'action et aux revendications de SYNERGIE-OFFICIERS, seule OS pragmatique et réaliste sur le sujet. Il est établi notamment :

POUR LES SERVICES

De modifier le paramétrage du logiciel GEOPOL, en substituant les plages neutres par des plages variables ; et ce, afin de réduire les anomalies.

Les plages neutres et ses effets réglementaires sont maintenus et doivent être précisés dans les notes de service d'organisation. Les agents bénéficient ainsi de la variabilité sur des créneaux horaires identifiés correspondant aux besoins des services.

Il est rappelé que la durée quotidienne de travail des agents doit tendre à la durée moyenne journalière (8h06 pour un régime hebdomadaire), et que l'utilisation des services supplémentaires, notamment les dépassements horaires, doit correspondre à des nécessités de service.

Dans ce cas, la durée maximale de travail par période de 24 heures ne doit pas, par principe, excéder 13 heures, hors dérogations prévues par l'APORTT.

POUR LES AGENTS

DE RÉGULARISER LES BADGEAGES PAR L'ENREGISTREMENT DES HORAIRES EFFECTUÉS ET CE AVANT LE 4 MAI 2020.

Le module GEOPOL via GEONET permettra de recalculer les droits à repos des agents, éventuellement acquis, à partir du 1er janvier 2020.

Les officiers qui ne badgent pas ou qui ne font pas enregistrer leurs horaires de travail a posteriori, devront impérativement les communiquer pour enregistrement à leur gestionnaire afin de ne pas perdre les droits éventuellement acquis :

- Heures de crédit positif du compteur débit/crédit
- Heures de repos compensé badgé

A compter de la mise en place de la nouvelle version de GEOPOL, les modalités de badgeage prévues supra seront pleinement applicables.

Toute instruction ou note de service en contradiction avec les instructions du DGPN, initiale et complémentaire, devra être révisée afin d'être en conformité avec les principes de mise en œuvre établis.

EN RÉSUMÉ, SYNERGIE-OFFICIERS A OBTENU

DÈS SEPTEMBRE PROCHAIN, LA POSSIBILITÉ POUR LES OFFICIERS DE RÉGULARISER LEURS HEURES DE TRAVAIL JUSQU'À 5 JOURS APRÈS (CE QUI RÉGLERA TOUTES LES CONTRAINTES LIÉES AU BADGEAGE PUISQU'ILS POURRONT, PAR EXEMPLE, AU MOMENT DE LEUR DÉPART LE SOIR, ENREGISTRER, LEUR ARRIVÉE DU MATIN, LEUR PAUSE DÉJEUNER ET LEUR HEURE DE SORTIE EN SOIRÉE !)

DÈS À PRÉSENT, LE PRINCIPE D'UNE OBLIGATION POUR LES SERVICES GESTIONNAIRES D'ENREGISTRER LES HEURES DES OFFICIERS LORSQUE CEUX-CI N'ONT PAS PU LE FAIRE.

SYNERGIE-OFFICIERS, eu égard au contexte sanitaire et à la prolongation de la période de confinement, avait regretté la date fixée initialement au 4 mai prochain pour une mise à l'équerre des droits acquis.

SYNERGIE-OFFICIERS a obtenu une prorogation de ce délai, afin que la régularisation du temps de travail ne soit pas une contrainte supplémentaire tant pour les officiers que pour les services gestionnaires suite à la crise du covid-19.

Si SYNERGIE-OFFICIERS a demandé, dans la mesure du possible, aux officiers de continuer ou de commencer à badger, et, à défaut de faire enregistrer ces heures par le service gestionnaire « dans les meilleurs délais », il est fondamental que ce soit sans contrainte ni stress.

A compter de septembre prochain, les officiers auront la main sur l'enregistrement de leur temps de travail et le système deviendra enfin plus souple.

SYNERGIE-OFFICIERS sait qu'il est demandé beaucoup aux officiers. Mais, à court terme, ce sera pour conforter leur latitude opérationnelle sur la gestion de leur temps de travail.

Bien évidemment, SYNERGIE-OFFICIERS maintient sa demande d'article 10 pour tous les OFFICIERS.

IL A ÉTÉ DÉCIDÉ, EU ÉGARD AU RETARD PRIS SUITE À L'ÉPISODE COVID, DANS LA MISE À JOUR DES MODULES GEOPOL/GEONET, PLUSIEURS MESURES TRANSITOIRES :

→ Les compteurs débit/crédit (D/C) qui devaient être écrêtés fin juin, le seront finalement fin août.

Il s'agit de permettre aux collègues qui avaient cumulé des heures de crédit depuis janvier de pouvoir les prendre avant la fin août. A compter du 01/09/2020, seules 9 heures de D/C pourront apparaître sur le compteur ; le reste sera écrêté et il en sera de même à chaque fin de mois si le solde dépasse 9 heures de D/C.

→ Les compteurs RCBH qui comptabilisent la transformation des heures de crédit sur le compteur D/C à raison de 9 heures pour 1 mois, verront automatiquement les heures acquises depuis le 01/01/2020 jusqu'au 31/08/2020 prorogées pendant 2 ans.

Pour rappel, les heures RCBH doivent être prises théoriquement dans le mois qui suit leur création, sauf nécessités de service, qui peuvent justifier le report de ces heures pendant 1 an, éventuellement jusqu'à 2 ans.

Pour permettre aux collègues de ne pas perdre les éventuels RCBH acquis depuis janvier mais qu'ils ne pouvaient utiliser faute de module adéquat de GEOPOL/GEONET, l'administration proroge leur validité de manière automatique pour 2 ans à compter de leur date de création.

DERNIÈRE MINUTE

Temps de travail des Officiers :
ACTUALITÉS

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Paris, le 06 AVR 2020

Le ministre de l'intérieur

à

destinataires in fine

OBJET : instruction complémentaire à l'instruction du 3 décembre 2019 relative à l'organisation du temps de travail des personnels du corps de commandement de la police nationale qui ne relèvent pas de l'article 10.

Cette instruction a pour objectif de compléter celle du 3 décembre 2019 pour permettre une mise en œuvre optimale de la nouvelle organisation du travail des officiers qui ne relèvent pas de l'article 10 du décret n°2000-815 du 25 août 2000.

I- Précisions relatives à l'organisation du temps de travail des officiers non article 10

La durée quotidienne de travail des agents correspond normalement à la durée moyenne journalière (8h06 pour un régime hebdomadaire). Le recours à des services supplémentaires, générant des dépassements horaires, doit correspondre à des nécessités de service.

Dans ce cas, la durée maximale de travail par période de 24 heures ne doit pas par principe excéder 13 heures, hors dérogations prévues par l'APORTT.

Les officiers en régime hebdomadaire avec interruption de service relèvent des dispositions relatives au régime à variabilité.

Leur rattachement au régime spécial reste l'exception.

A- Modalités de badgeage

La mise en application des dispositions européennes et de l'APORTT nécessite qu'un décompte exact du temps de travail soit impérativement réalisé.



L'enregistrement du temps de travail en temps réel doit être privilégié pour permettre le suivi au jour le jour des dispositions relatives à la protection des agents ou à défaut dans les plus brefs délais.

Il est réalisé dans l'ordre préférentiel suivant (ces modalités étant complémentaires) :

- 1- Le badgeage en temps réel, via l'application dédiée sur le poste de travail.
- 2- Le badgeage en temps réel à distance. C'est le cas de l'agent qui commence ou termine une période de travail sans pouvoir être présent à son poste de travail. Cette option est actuellement possible via un téléphone professionnel avec consultation de messagerie professionnelle, ou avec la technologie SPAN.
- 3- Le badgeage a posteriori par l'agent lui-même dans la limite de 5 jours francs. Cette option sera techniquement possible au plus tard au mois septembre 2020.
- 4- L'enregistrement a posteriori des horaires de travail via le gestionnaire de l'agent. Dans ce cas de figure, l'agent doit communiquer ses horaires au fil de l'eau et éviter ainsi une surcharge de travail au gestionnaire.

B- Uniformisation de l'amplitude de l'interruption de service

Afin de réduire les anomalies de badgeage sur les plages fixes des officiers bénéficiant du régime de travail à variabilité, tous les services doivent adopter une plage variable de 3 heures correspondant à l'interruption de service comprise entre 11h30 à 14h30.

Les services qui ont déjà présenté en comité technique des amplitudes plus courtes ou plus longues effectueront la rectification ultérieurement.

C- La durée des plages fixes

La durée des plages fixes est comprise entre 4 heures et 4 heures 30 minutes par vacation.

II - Dispositions transitoires

Le logiciel dédié à la gestion du temps de travail (GEOPOL) a fait l'objet d'évolutions successives. La version 378 de GEOPOL donne accès au débit/crédit et la version 379 complétée d'un prochain module permettra de suivre les repos compensés badgés.

Pour limiter significativement les contraintes techniques et réduire les anomalies informatiques, des mesures transitoires seront mises en œuvre.

A - Les services modifieront le paramétrage du logiciel GEOPOL, en substituant les plages neutres par des plages variables. C'est en raison des seules limitations techniques du logiciel GEOPOL que le paramétrage est simplifié pour éviter de produire des anomalies.

Néanmoins, les plages neutres et leurs effets réglementaires sont maintenus et seront précisés dans les notes de service d'organisation. Les agents bénéficient ainsi de la variabilité sur des créneaux horaires identifiés correspondant aux besoins des services.

Les régimes de travail chevauchant deux journées calendaires ne permettent pas aux officiers concernés de badger en raison de contraintes techniques. Aussi, il appartient aux gestionnaires d'enregistrer leur temps de travail à partir d'un paramétrage de régime fixe.

Les régimes spécifiques seront paramétrés en une seule plage variable. Les officiers concernés par le régime spécial ne bénéficient pas de la variabilité mais sont tenus de badger pour bénéficier des RCB. Aussi, il convient techniquement de paramétrer l'ensemble de leurs jours normalement travaillés, en une seule plage variable de 24 heures.

B - Les agents régulariseront les badgeages manquants depuis le début de l'année par l'enregistrement des horaires effectués, **avant le 4 mai 2020**.

Le nouveau module GEOPOL permettra de recalculer les droits à repos des agents éventuellement acquis à partir du 1er janvier 2020. Cette opération ne s'effectuant qu'une seule fois, les horaires réalisés par les officiers non article 10 devront être fiabilisés à la date du 4 mai 2020.

Les officiers ne badgeant pas ou n'enregistrant pas leurs horaires de travail a posteriori les communiqueront impérativement à leur gestionnaire pour enregistrement avant le 4 mai 2020, afin de ne pas perdre les droits éventuellement acquis :

- heures de crédit positif du compteur débit/crédit,
- heures de repos compensé badgé.

Je vous demande de diffuser cette instruction à l'ensemble des services placés sous votre autorité.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation,

Le directeur général de la police nationale

Frédéric VEAUX

ET SI VOUS NOUS FAISIEZ CONFIANCE
COMME NOS 3,2 MILLIONS DE SOCIÉTAIRES.

-10%*

SUR VOTRE ASSURANCE AUTO

OFFRE RÉSERVÉE
AUX ADHÉRENTS MGP

-20%**

SUR VOTRE ASSURANCE
AUTO, HABITATION,
ACCIDENTS & FAMILLE
OU PROTECTION JURIDIQUE

Retrouvez nos offres
sur gmf.fr/police

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public : selon une étude Kantar TNS de mars 2019.

*Offre réservée aux Agents du Service Public, personnels des métiers de la Police, la 1^{re} année, à la souscription d'un contrat d'assurance AUTO PASS, valable jusqu'au 31/12/2020. Offre non cumulable avec toute offre en cours. **Réduction appliquée la 1^{re} année pour toute souscription entre le 01/01/2020 et le 31/12/2020 d'un 1^{er} contrat AUTO PASS ou habitation DOMO PASS ou AMPHI PASS ou Accidents & Famille ou Protection Juridique en tant qu'adhérent MGP. Offre non cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

Les conditions, garanties et limites de nos contrats AUTO PASS, habitation DOMO PASS ou AMPHI PASS, Accidents & Famille ou Protection Juridique ainsi que les conditions de nos offres sont disponibles en agence GMF. Les Conditions Générales et les Conventions d'assistance de ces contrats sont consultables sur gmf.fr.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. **GMF ASSURANCES** - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. **Covéa Protection Juridique** - Société anonyme d'assurance au capital de 88 077 090,60 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - 442 935 227 R.C.S. Le Mans APE 6512Z - Siège social : 33 rue de Sydney - 72045 Le Mans Cedex 2.



MGP

« Cette solution est pensée et développée pour protéger les forces de sécurité et leur famille. »

Unéo, MGP et GMF sont membres d'**UNEOPOLE** la communauté sécurité défense

LU POUR VOUS

LU
pour vous

Bulletin de souscription

La Société Lyonnaise
d'Histoire de la Police

présente

Un ouvrage avec une double approche historique et mémorielle sur les heures sombres de l'Occupation et de la Collaboration qui ont vu des policiers, des préfets, des agents de préfecture et des membres des forces de l'ordre, choisir de Résister dans les régions Rhône-Alpes et Auvergne, souvent jusqu'au sacrifice suprême. Un livre destiné à devenir une référence.



Un document de 510 pages
de Michel Salager

Photo de première de couverture non contractuelle susceptible d'être changée au moment de l'édition

Pour toute commande au tarif
préférentiel de 31€ contacter la
Société Lyonnaise d'Histoire de
la Police à l'adresse
president@slhp-raa.fr



Comment vivre au temps du coronavirus
Un manuel pour comprendre et résister

Voici l'histoire d'une pandémie attendue et qui n'arriva pas. Et d'une autre qui arriva sans prévenir. Alors qu'on avait défait tout ce qui avait été construit contre la précédente. Voici une somme historique d'alertes et de rapports multiples qui auraient dû nous permettre de combattre la Covid-19. Et sans avoir à choisir entre la santé et l'emploi, entre les victimes sanitaires et les victimes sociales. Voici le document le plus complet, puisé dans les meilleures sources historiques, administratives et médicales.

Le premier ouvrage total qui permet de se faire une idée par soi-même, sans intermédiaire. Une somme totale, synthétique et critique, fondée sur les documents essentiels donnés en annexes. Un real Book contre les Fake News.

Pour comprendre hier. Pour juger aujourd'hui. Et surtout pour se préparer à demain.

Professeur de criminologie au Conservatoire National des Arts et Métiers, à New York et Shanghai, Alain Bauer est responsable scientifique du pôle à la Sécurité Défense, Renseignement, Crises et Cybermenaces. Membre d'un réseau international de gestion des crises depuis 2001, il conseille des institutions et des entreprises. Il a publié une soixantaine d'ouvrages traduits dans une dizaine de langues sur les questions de sécurité.

Médecin et universitaire, Roger Dachez a notamment publié une Histoire de la médecine des origines à nos jours et a enseigné cette discipline à l'Université Paris 7-Denis-Diderot. Il est président de l'Institut Alfred-Fournier, à Paris, organisme reconnu d'utilité publique et spécialisé depuis près d'un siècle dans les maladies transmissibles.

ISBN 978-2-030-14203-8



Photo Virus : © Centers for Disease Control. Photo Terre : © ESA.

Maquette : M. L. L.

100 €

REMUNERATIONS MOYENNES MENSUELLES DES FONCTIONNAIRES DU CORPS DE COMMANDEMENT EN POSTE EN ILE DE FRANCE AU 1^{ER} JANVIER 2020

GRADE	ECHOLON	INDICE MAJORES	TRAITEMENT INDICIAIRE	IR 3%	IND DIFFERENT SMIC	ISSP	NBI	IRP-OF BASE	COMPLEMENT RTT	IND POSTE DIFFICILE
COMMANDANT DIVISIONNAIRE FONCTIONNEL	E.S.	821	3 847,23	115,42	-	904,10	187,44	413,00	56,67	14,11
	3e	806	3 776,94	113,31		887,58	187,44	413,00	56,67	14,11
	2e	756	3 542,63	106,28		832,52	187,44	413,00	56,67	14,11
	1er	725	3 397,37	101,92		798,38	187,44	413,00	56,67	14,11
COMMANDANT DIVISIONNAIRE	E.S.	821	3 847,23	115,42		904,10		600,00	56,67	14,11
	3e	806	3 776,94	113,31		887,58		600,00	56,67	14,11
	2e	756	3 542,63	106,28		832,52		600,00	56,67	14,11
	1er	725	3 397,37	101,92		798,38		600,00	56,67	14,11
COMMANDANT DE POLICE	5e	756	3 542,63	106,28		832,52		413,00	56,67	14,11
	4e	716	3 355,19	100,66		788,47		413,00	56,67	14,11
	3e	680	3 186,50	95,59		748,83		413,00	56,67	14,11
	2e	645	3 022,49	90,67		710,28		413,00	56,67	14,11
	1er	612	2 867,85	86,04		673,94		413,00	56,67	14,11
CAPITAINE DE POLICE	E.E.	702	3 289,59	98,69		904,64		378,00	56,67	14,11
	10e	673	3 153,69	94,61		867,27		378,00	56,67	14,11
	9e	638	2 989,68	89,69		822,16		378,00	56,67	14,11
	8e	605	2 835,05	85,05		779,64		378,00	56,67	14,11
	7e	575	2 694,46	80,83		740,98		378,00	56,67	30,35
	6e	545	2 553,88	76,62		702,32		378,00	56,67	30,35
	5e	513	2 403,93	72,12		661,08		378,00	56,67	30,35
	4e	480	2 249,29	67,48		641,05		378,00	56,67	30,35
	3e	450	2 108,71	63,26		600,98		378,00	56,67	30,35
	2e	430	2 014,99	60,45		574,27		378,00	56,67	30,35
	1er	410	1 921,27	57,64		547,56		378,00	56,67	30,35
	stagiaire	334	1 565,13	46,95		156,51		143,00	56,67	30,35
	élève	317	1 485,47	44,56	53,95	148,55				

IND SUJ EXCEPT	IND CSG MINIMA	Transfert prime-point	PENSION CIVILE	PENSION CIVILE ISSP	PENSION CIVILE NBI	RDS	CSG	RAFP	TRAITEMENT NET MENSUEL
85,75	46,97	-32,42	427,04	204,92	20,81	27,70	509,64	34,98	4 413,18
85,75	46,22	-32,42	419,24	200,89	20,81	27,26	501,54	34,83	4 344,04
85,75	43,73	-32,42	393,23	188,87	20,81	25,79	474,52	34,36	4 112,14
85,75	42,19	-32,42	377,11	180,69	20,81	24,88	457,77	33,97	3 969,18
85,75	46,96	-32,42	427,04	204,92		27,70	509,60	38,47	4 430,09
85,75	46,22	-32,42	419,24	200,89		27,26	501,50	37,77	4 361,51
85,75	43,73	-32,42	393,23	188,87		25,79	474,48	35,43	4 131,47
85,75	42,18	-32,42	377,11	180,69		24,88	457,73	33,97	3 989,59
85,75	42,16	-32,42	393,23	188,87		24,86	457,44	34,28	3 962,02
85,75	40,17	-32,42	372,43	178,52		23,69	435,82	33,55	3 777,59
85,75	38,37	-32,42	353,70	169,82		22,63	416,37	31,86	3 612,02
85,75	36,63	-32,42	335,50	161,23		21,60	397,46	30,22	3 451,18
85,75	34,99	-32,42	318,33	152,84		20,63	379,63	28,68	3 299,82
85,75	40,28	-32,42	365,14	192,66		23,75	437,06	32,05	3 784,64
85,75	38,79	-32,42	350,06	184,68		22,87	420,90	31,54	3 646,43
85,75	36,99	-32,42	331,85	174,84		21,81	401,39	29,90	3 480,85
85,75	35,30	-32,42	314,69	165,83		20,81	383,00	28,35	3 324,47
85,75	33,89	-32,42	299,09	157,75		19,99	367,75	26,94	3 197,00
85,75	32,35	-32,42	283,48	149,67		19,08	351,03	25,54	3 054,72
85,75	30,71	-32,42	266,84	140,76		18,11	333,19	24,04	2 903,24
85,75	29,20	-32,42	249,67	131,75		17,22	316,85	22,49	2 767,38
85,75	27,65	-32,42	234,07	123,67		16,30	300,00	21,09	2 623,82
85,75	26,61	-32,42	223,66	117,87		15,69	288,77	20,15	2 528,53
85,75	25,58	-32,42	213,26	112,69		15,08	277,53	19,21	2 432,61
85,75	17,51		173,73	55,00		10,33	189,99	15,65	1 657,18
	14,10		164,89	52,62		8,58	157,88	5,63	1 357,03

REMUNERATIONS MOYENNES MENSUELLES DES FONCTIONNAIRES DU CORPS DE COMMANDEMENT EN POSTE EN PROVINCE AU 1^{ER} JANVIER 2020

GRADE	ECHOLON	INDICE MAJORES	TRAITEMENT INDICIAIRE	IND DIFFERENT SMIC	ISSP	NBI	IRP-OF BASE	COMPLEMENT RTT
COMMANDANT DIVISIONNAIRE FONCTIONNEL	E.S.	821	3 847,23	-	904,10	187,44	413,00	56,67
	3e	806	3 776,94	-	887,58	187,44	413,00	56,67
	2e	756	3 542,63	-	832,52	187,44	413,00	56,67
	1er	725	3 397,37	-	798,38	187,44	413,00	56,67
COMMANDANT DIVISIONNAIRE	E.S.	821	3 847,23	-	904,10		600,00	56,67
	3e	806	3 776,94	-	887,58		600,00	56,67
	2e	756	3 542,63	-	832,52		600,00	56,67
	1er	725	3 397,37	-	798,38		600,00	56,67
COMMANDANT DE POLICE	5e	756	3 542,63	-	832,52		413,00	56,67
	4e	716	3 355,19	-	788,47		413,00	56,67
	3e	680	3 186,50	-	748,83		413,00	56,67
	2e	645	3 022,49	-	710,28		413,00	56,67
	1er	612	2 867,85	-	673,94		413,00	56,67
CAPITAINE DE POLICE	E.E.	702	3 289,59	-	904,64		378,00	56,67
	10e	673	3 153,69	-	867,27		378,00	56,67
	9e	638	2 989,68	-	822,16		378,00	56,67
	8e	605	2 835,05	-	779,64		378,00	56,67
	7e	575	2 694,46	-	740,98		378,00	56,67
	6e	545	2 553,88	-	702,32		378,00	56,67
	5e	513	2 403,93	-	661,08		378,00	56,67
	4e	480	2 249,29	-	641,05		378,00	56,67
	3e	450	2 108,71	-	600,98		378,00	56,67
	2e	430	2 014,99	-	574,27		378,00	56,67
	1er	410	1 921,27	-	547,56		378,00	56,67
	stagiaire	334	1 565,13	-	156,51		143,00	56,67
	élève	317	1 485,47	53,95	148,55			

COMPENSATION CSG MINIMA	Transfert prime-point	PENSION CIVILE	PENSION CIVILE ISSP	PENSION CIVILE NBI	RDS	CSG	RAFP	TRAITEMENT NET MENSUEL
45,16	-32,42	427,04	204,92	20,81	26,63	490,02	24,12	4 227,63
44,43	-32,42	419,24	200,89	20,81	26,20	482,11	24,08	4 160,31
42,00	-32,42	393,23	188,87	20,81	24,77	455,73	23,96	3 934,47
40,49	-32,42	377,11	180,69	20,81	23,88	439,38	23,89	3 795,18
45,16	-32,42	427,04	204,92		26,63	489,98	33,47	4 238,68
44,43	-32,42	419,24	200,89		26,20	482,07	33,43	4 171,37
42,00	-32,42	393,23	188,87		24,77	455,69	33,31	3 945,52
40,49	-32,42	377,11	180,69		23,88	439,34	33,24	3 806,23
40,43	-32,42	393,23	188,87		23,84	438,65	23,88	3 784,35
38,48	-32,42	372,43	178,52		22,69	417,55	23,79	3 604,42
36,73	-32,42	353,70	169,82		21,66	398,56	23,70	3 441,87
35,03	-32,42	335,50	161,23		20,66	380,09	23,61	3 283,96
33,43	-32,42	318,33	152,84		19,71	362,69	23,53	3 135,36
38,61	-32,42	365,14	192,66		22,77	418,97	22,04	3 613,51
37,16	-32,42	350,06	184,68		21,91	403,17	21,97	3 478,57
35,40	-32,42	331,85	174,84		20,88	384,11	21,88	3 315,93
33,74	-32,42	314,69	165,83		19,90	366,14	21,80	3 162,32
32,24	-32,42	299,09	157,75		19,01	349,80	21,72	3 022,56
30,73	-32,42	283,48	149,67		18,12	333,47	21,65	2 882,79
29,13	-32,42	266,84	140,76		17,18	316,04	21,57	2 734,00
27,66	-32,42	249,67	131,75		16,31	300,12	21,50	2 600,90
26,14	-32,42	234,07	123,67		15,42	283,65	21,09	2 460,19
25,13	-32,42	223,66	117,87		14,82	272,67	20,15	2 367,46
24,12	-32,42	213,26	112,69		14,22	261,70	19,21	2 274,11
16,14		173,73	55,00		9,52	175,13	10,79	1 513,29
13,73		164,89	52,62		8,36	153,82	3,38	1 264,67

Valeur du point d'indice au 01/01/2020 : 4,6860

NB : Ajouter au traitement des commandants divisionnaires fonctionnels la NBI de 40 points



BULLETIN D'ADHESION 2020



MATRICULE : _____ **N O M :** _____ **PRENOM :** _____

Grade : _____ **Date de naissance :** _____

Date de nomination : _____ **Adresse domicile :** _____

Direction : _____

Service d'affectation : _____ **Portable :** _____

Adresse professionnelle : _____

Téléphone : _____

RECEVEZ NOS PUBLICATIONS

E-mail prof. : _____

E-mail personnel : _____

GRADES	COTISATION (1) SYNERGIE-OFFICIERS	COTISATION (2) avec adhésion CFE-CGC	Règlement par prélèvement automatique	
			(1)	(2)
Elève	20 €	---	---	---
Stagiaire	20 €	90 €	---	---
LIEUTENANT	85 €	155 €	7,60 €	13,40 €
CAPITAINE	115 €	185 €	10,10 €	15,90 €
COMMANDANT	140 €	210 €	12,20 €	18,00 €
COMMANDANT DIVISIONNAIRE & DIVISIONNAIRE FONCTIONNEL	160 €	230 €	13,85 €	19,70 €
Retraité	50 €	110 €	4,60 €	9,50 €
Veuve	15 €	---	---	---

NOTA : la cotisation syndicale est déductible de l'impôt sur les revenus à hauteur de 66% de son montant.
Exemples de montants restant à la charge de l'adhérent après déduction fiscale : Lieutenant 26 €, Capitaine 38 €, Commandant 46 €.

La cotisation annuelle de SYNERGIE-OFFICIERS est exigible en début d'année, elle comprend obligatoirement : l'abonnement au Trait d'Union (10 €), la cotisation syndicale, l'assurance décès de l'adhérent, (y compris hors service) fonctionnaire de Police actif ou retraité, à jour de cotisation au 31 mars, qui sera réglée à l'ayant droit légal ou désigné nommément par lui.

Le prélèvement automatique : Joindre une autorisation de prélèvement SEPA datée et signée accompagnée d'un RIB.

Les sommes indiquées, sont calculées pour un échelonnement sur 12 mois et sont valables pour une adhésion avant le 15 janvier.

Le renouvellement d'adhésion s'opère automatiquement par tacite reconduction.

Pour une adhésion, ou un renouvellement d'adhésion en cours d'année, après un 1^{er} prélèvement d'ajustement calculé en fonction du nombre de mois écoulés, le montant de la mensualité reste ensuite identique jusqu'au 31 décembre.

Toute adhésion souscrite en cours d'année est due dans son intégralité.

Fait à _____ Le _____

Signature

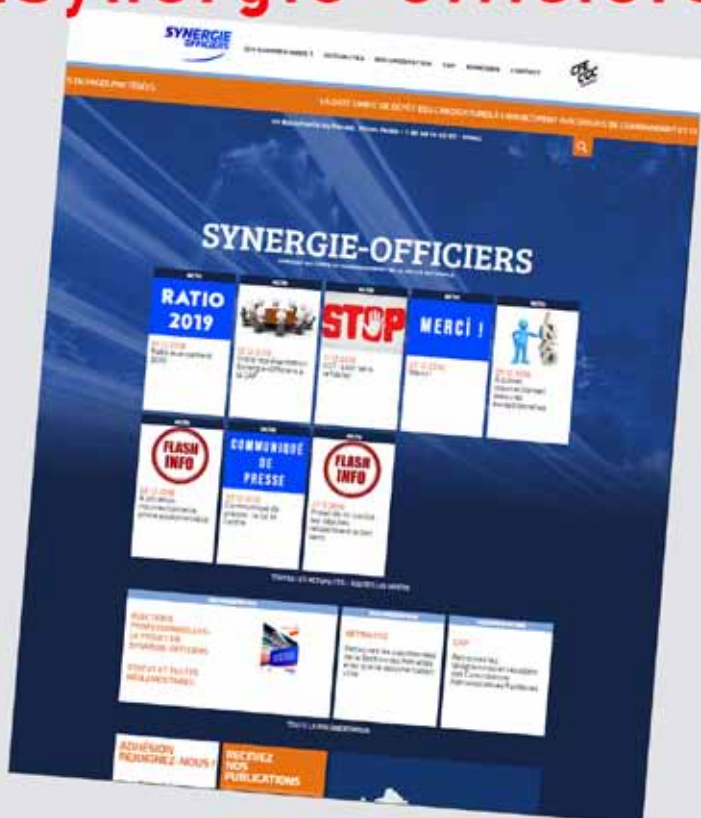
SYNERGIE-OFFICIERS
3 boulevard du Palais, 75004 PARIS - 01 40 13 02 85 - bureau.national@synergie-officiers.com
(affilié CFE-CGC)

**RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ DES OFFICIERS
SUR NOTRE COMPTE TWITTER
@PoliceSynergie**

NOUVEAU

twitter

**ET SUR NOTRE SITE INTERNET
www.synergie-officiers.com**



SYNERGIE-OFFICIERS

03 boulevard du palais 75004 PARIS

01-40-13-02-85

bureau.national@synergie-officiers.com

twitter : @PoliceSynergie